

Lille, le 29 octobre 2019



Stéphane Henry
Référént académique « mémoire et citoyenneté »

RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Objet : Concours national de la Résistance et de la Déportation 2019-2020

Chères et chers collègues,

Le thème retenu pour cette année scolaire 2019-2020 par le jury national est intitulé « 1940. Entrer en résistance. Comprendre, refuser, résister ».

1) La participation au Concours national de la Résistance et de la Déportation

Le concours est ouvert aux élèves des établissements publics et privés sous contrat, plus particulièrement à ceux des classes de troisième et de lycée.

Les épreuves écrites individuelles se dérouleront le vendredi 27 mars 2019, selon les modalités pratiques habituelles fixées par les Directions académiques des services de l'Éducation nationale (DSDEN) du Nord et du Pas-de-Calais. Elles reposent sur des sujets élaborés par une commission présidée par le référent « mémoire et citoyenneté » de l'académie de Lille. Ces sujets sont donc identiques pour les deux départements.

Afin de correspondre au mieux avec le travail mené dans les classes, les sujets se rapprocheront en grande partie de la forme des épreuves institutionnelles. Mais les critères d'évaluation favoriseront l'engagement de l'élève dans la préparation au concours, son intérêt pour le sujet et ses capacités de réflexion personnelle.

Pour les élèves de troisième, le devoir durera deux heures et se décomposera en trois exercices, conformément à la maquette du Diplôme national du brevet actuel. A titre d'exemple, vous retrouverez le sujet donné à la session 2018-2019 sur le site académique histoire-géographie à l'adresse suivante : <http://heg.discipline.ac-lille.fr/sinformer/concours-scolaires/concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation/cnrd-2018-2019>

Quant aux lycéens, des **modifications** ont lieu à cette session :

- le sujet sera commun aux élèves des lycées généraux, technologiques et professionnels.
- les élèves auront trois heures pour réaliser **un seul exercice** : ils devront **choisir** entre une composition à partir d'un sujet donné d'une part et une analyse de document(s) à partir d'une consigne générale d'autre part.

Tout comme pour les copies individuelles, les travaux collectifs devront être transmis à l'inspecteur d'académie-directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale pour le 1^{er} avril au plus tard. Je ne peux qu'encourager cette forme de participation au concours qui offre l'occasion de développer l'autonomie et la créativité des élèves, d'organiser autrement leur travail. Les productions collectives peuvent d'une part permettre aux élèves de s'approprier des connaissances et des démarches historiques et d'autre part favoriser leur réflexion sur l'engagement civique en les impliquant activement. Je rappelle la nécessité absolue de faire en sorte que les productions collectives restent anonymes : le nom de l'établissement ne doit ainsi pas apparaître. A partir de cette session, le professeur complètera, selon le modèle communiqué, un court document qui lui permettra d'explicitier le projet des élèves et l'objectif du travail collectif.

Les lauréats départementaux recevront leur prix lors d'une cérémonie organisée, en mai-juin, à Arras pour les établissements du Pas-de-Calais et à Lille pour les établissements du Nord. Les meilleurs travaux individuels et collectifs seront sélectionnés par département pour être présentés au jury académique.

Le jury académique sélectionnera à son tour six travaux par catégorie (pour rappel, il existe quatre catégories) afin de les présenter au jury national. Le palmarès national sera rendu public en septembre-octobre 2020.

2) La préparation du Concours national de la Résistance et de la Déportation

La question de la préparation se pose avec une certaine acuité au lycée général et technologique dans la mesure où la Seconde Guerre mondiale en tant que telle n'est abordée cette année à aucun des trois niveaux. Il est néanmoins tout à fait possible d'inscrire des lycéens cette année : le thème du concours est bien délimité et sans doute plus facile pour des élèves ; les lycéens ont déjà des savoirs relatifs à ce thème, qu'il s'agit de réactiver (savoirs issus de la classe de troisième ou savoirs extra-scolaires) ; le thème du concours peut être très largement abordé dans le cadre de l'enseignement moral et civique, notamment en classe de seconde (la thématique centrale étant la liberté).

Les ressources nationales

Depuis mai 2013, il existe un portail national permanent consacré au Concours national de la Résistance et de la Déportation : www.reseau-canope.fr/cnrd. Ce portail rappelle les principales modalités pour participer au CNRD et le thème de la session 2019-2020 est développé par Tristan Lecoq, inspecteur général.

La Fondation de la Résistance a coordonné une brochure pédagogique dédiée au thème du concours. La version numérique de la brochure est consultable et téléchargeable à l'adresse suivante : http://www.fondationresistance.org/catalogue_2019_2020/index.html#page/. Elle propose de nombreux liens internet vers des ressources complémentaires (notamment des ressources sonores et audiovisuelles).

L'Institut National de l'Audiovisuel (INA) met également à disposition des professeurs et des élèves une sélection d'archives spécifiques au thème 2019-2020. On peut retrouver ces archives issues des fonds de presse filmée, de radio et de télévision à l'adresse suivante : <https://fresques.ina.fr/jalons/parcours/CnRD-Entrer-en-Resistance-comprendre-refuser-resister/1940-entrer-en-resistance-comprendre-refuser-resister.html>

Les ressources régionales

Les services éducatifs de la Coupole d'Helfaut-Wizernes et du musée de la Résistance de Bondues peuvent favoriser votre participation et accompagner vos projets. Ils vous proposent des ressources locales qui amèneront les élèves à découvrir et à comprendre les spécificités de l'histoire de la région et de l'engagement résistant de ses habitants. Il est en effet essentiel d'inscrire la préparation du concours dans une dimension locale. La Coupole met à votre disposition des documents sur le thème du concours (archives, ouvrages de référence) et propose un atelier qui permet d'aborder un exemple de refus (atelier sur la famille Fillerin). Quant au Musée de la Résistance de Bondues, il organise, comme chaque année, une exposition temporaire centrée sur le thème retenu.

Je souhaite que le Concours national de la Résistance et de la Déportation continue de susciter l'engagement de nombreux professeurs, y compris les professeurs de lycée fortement occupés par ailleurs par la mise en œuvre de la réforme. Je souhaite également que la préparation au concours soit l'occasion d'explorer et de débattre des valeurs qui expliquent l'engagement dans la Résistance et qui continuent à vivre dans notre société démocratique.

Je vous remercie de votre investissement et vous adresse mes salutations les plus cordiales.

Stéphane Henry,
Référént académique « mémoire et citoyenneté »
IA-IPR d'histoire-géographie
Académie de Lille
stephane.henry@ac-lille.fr